



Septembre 2022

Fiche d'information sur le programme de développement rural 2014-2022 de la Lorraine (France)

La Commission européenne a officiellement adopté le Programme de développement rural (PDR) Lorraine le 24 novembre 2015 et sa dernière modification est intervenue le 8 juillet 2022. Ce programme élabore la stratégie pour l'utilisation d'environ 791 millions d'euros de fonds publics disponibles pour la période 2014-2022 dont 526 millions d'euros du budget de l'UE et 265 millions d'euros de contreparties nationales. Ces montants tiennent compte du transfert du premier pilier de la politique agricole commune (PAC) de près de 39,5 millions d'euros en deux phases et de l'instrument de l'Union européenne pour la relance (EURI) de 33,8 millions €. La dernière modification du PDR a été adoptée le 12 septembre 2022.

Le PDR Lorraine met l'accent avec **55 %** de ses ressources sur le développement de **pratiques agricoles préservant les écosystèmes et la biodiversité** et ceci principalement par des opérations agroenvironnementales et climatiques concernant 173 000 hectares (ha) de surface agricole ainsi que par l'accompagnement dans le développement des surfaces en **agriculture biologique** (86 413 ha de surface agricole).

Le deuxième grand objectif du PDR (**22 %** des dépenses publiques) est de soutenir les exploitations agricoles afin de renforcer leur **compétitivité** et de pérenniser leur activité. Ainsi, le programme soutiendra des projets de **modernisation et de développement** pour environ 1 600 exploitations et 1 050 projets d'installation de jeunes agriculteurs en vue de garantir le renouvellement générationnel. S'ajoutera à cela l'accompagnement des agriculteurs par des actions de formation et projets de coopération.

Enfin une part significative (**13 %** des ressources du PDR) sera consacrée à l'amélioration de la **qualité de vie et l'attractivité des zones rurales** et ceci par le développement des services de base et du tourisme et ainsi que la préservation et la valorisation du patrimoine culturel. La zone rurale bénéficiera également des **stratégies de développement local**.

Le [développement rural](#) est le deuxième pilier de la [politique agricole commune](#) (PAC), mettant à disposition des États membres une enveloppe financière européenne pour gérer des programmes cofinancés, au niveau national ou régional, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Au total, 118 programmes sont prévus dans les 28¹ États membres. Le [règlement de développement rural](#) pour la période 2014-2022 identifie six priorités économiques, environnementales et sociales, parmi lesquelles les programmes

¹ Le Royaume-Uni a quitté l'Union Européenne le 31 janvier 2020. Conformément à l'accord de retrait, le soutien au titre du développement rural continue de s'appliquer au Royaume-Uni pendant la période de programmation 2014-2020.

établissent leurs objectifs stratégiques, les mesures mises en œuvre pour les atteindre et les résultats escomptés. En outre, afin de mieux coordonner les actions et de maximiser les synergies entre les différents fonds européens structurels et d'investissement (FESI), un [Accord de partenariat](#) a été conclu avec chaque État membre pour développer la stratégie pour les investissements financés par l'UE.

En France, au cours de la période 2014-2022 la politique communautaire de développement rural est mise en œuvre à travers 30 programmes. Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) (doté de 15,8 milliards d'€) cofinance 22 programmes pour les régions de l'Hexagone et pour la Corse, 5 programmes pour les départements d'outremer, un programme national dédié à la gestion des risques et l'assistance technique et un programme spécifique pour le réseau rural national. Des éléments communs à un certain nombre de mesures seront repris dans un cadre national qui ne dispose pas d'une allocation budgétaire. À ce budget FEADER s'ajoutent 867 millions € de l'EURI.

La présente fiche fournit un aperçu de la manière dont le programme relève les défis et évalue les opportunités auxquels la Lorraine fait face. Le tableau en annexe synthétise les priorités stratégiques, les cibles et le budget alloué à chacune des mesures retenues.

1. SITUATION ET ENJEUX

Avec 2 356 585 habitants (2012), la Lorraine représente 3,6 % de la population française; la densité de population de 100 habitants/Km² est très proche du niveau national. La Lorraine est classée dans la catégorie des régions « en transition » (conformément à la décision d'exécution de la Commission C(2014) 974 du 18 février 2014).

L'espace rural représente environ la moitié du territoire du programme et rassemble presque 25 % de sa population tandis que le reste est classé en zone intermédiaire (aucune zone n'est classée "urbaine").

L'agriculture (48 %) et la forêt (38 %) sont de loin les principales occupations du territoire. Sur les 1 138 400 ha de surface agricole utile, les exploitations agricoles dominantes sont les systèmes de polyculture élevage (27 %), des élevages bovins (43 %) et des grandes cultures (25 %). En outre, on recense 8 % de la surface nationale de pruniers (troisième rang national) dont l'emblématique mirabellier qui totalise près de 1 400 ha et 85 % de la production française. La Lorraine bénéficie avec la Moselle navigable et plus précisément le port de Metz du premier port céréalier fluvial d'Europe.

Le territoire du programme dispose d'un important bassin de consommation, soit 90 millions de consommateurs dans un rayon de 300 km. La filière agroalimentaire se caractérise par la prédominance de la filière laitière qui représente 38 % du chiffre d'affaires régional et est très spécialisée dans la production de fromages. A ce secteur, s'ajoutent les boissons (notamment les eaux minérales) et l'industrie de la viande qui constituent les deux autres filières agroalimentaires les plus développées.

Diversifiée et principalement constituée de peuplements de feuillus, la forêt occupe une superficie de 904 000 ha productifs. La grande majorité de forêts est dotée d'un document de gestion durable. Le territoire du programme a une place prépondérante dans la récolte de bois nationale; ainsi, il est le premier territoire mobilisateur de hêtres (23 % de la récolte nationale) et le troisième producteur de sapins épicéas (14 %) et de chênes (11 %). Avec 126 scieries recensées (2010), la première transformation du bois y

est importante. Avec environ 3 700 entreprises, la filière bois est une composante primordiale de l'économie du programme.

Du point de vue de la biodiversité, le territoire est très riche en zones humides, celles-ci couvrent 200 000 ha et abritent de nombreuses espèces végétales et animales menacées et protégées; pourtant, la moitié des zones humides a disparu ces cinquante dernières années. Le réseau Natura 2 000 couvre 7 % de la superficie totale du programme, majoritairement des forêts.

2. COMMENT LE PDR RÉPOND AUX ENJEUX

Pour répondre aux défis à relever, le PDR s'articule autour de 5 priorités européennes de développement rural, dont la plus importante est **la Priorité 4 : restauration, préservation et renforcement des écosystèmes (55 %)**.

Les objectifs et les cibles des priorités principales sont résumés ci-après :

Transfert de connaissances et innovation

Avec l'appui du réseau d'acteurs de formation dans ce domaine, le PDR accompagnera la mise en place de 120 projets favorisant la coopération dont 20 groupes opérationnels dans le cadre du Partenariat européen d'innovation « Productivité et développement durable de l'agriculture ». La coopération portera sur différents domaines tels que les projets et les pratiques environnementaux et les stratégies locales de développement forestier et autres.

Afin de favoriser l'innovation et le transfert de connaissances, le PDR vise des formations pour 1 300 participants des secteurs agricole, agroalimentaire et sylvicole et des petites et moyennes entreprises en zone rurale ainsi que des actions de démonstrations ou d'informations.

Viabilité et compétitivité des exploitations agricoles

L'une des orientations stratégiques de ce PDR est celle de la modernisation de l'agriculture que ce soit dans l'amélioration des outils et moyens de production que dans la prise en compte des enjeux environnementaux. Le programme compte soutenir 1 600 exploitations pour des projets de modernisation et de développement. De même, au vu des difficultés liées à l'installation en agriculture, ce PDR envisage de renforcer le renouvellement générationnel avec pour objectif 1 050 projets d'installation de jeunes agriculteurs aidés. Par ailleurs, 8 projets percevront un soutien à l'investissement dans des activités non agricoles dans les zones rurales.

Pour une gestion efficace et durable de la forêt, 330 opérations d'infrastructures et d'équipements seront soutenues.

Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles

L'objectif du PDR est de soutenir 222 opérations pour la transformation (à la ferme et par les industries agroalimentaires) et la commercialisation des produits agricoles.

Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la forêt

Le PDR a pour axe stratégique l'incitation à des pratiques favorables à la préservation de ressources naturelles. Environ 16 % de la surface agricole sera couverte par des mesures agri-environnement-climat (MAEC) dont l'objectif principal est la protection de la biodiversité dans les espaces agricoles. Les MAEC visant l'amélioration de la qualité de l'eau et la gestion des sols agricoles couvriront environ 15 % de la SAU.

Le programme soutiendra la conversion et le maintien de l'agriculture biologique de 83 413 ha.

Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales

Promouvoir l'attractivité et la compétitivité de tous les territoires est l'une des orientations stratégiques du PDR. Ces objectifs passeront par le soutien à 95 projets de développement économique basés sur la valorisation des richesses naturelles des territoires ruraux et de développement d'une gamme complète de services (emploi, santé, social, culture, sport) en milieu rural. La population qui bénéficiera des meilleurs services et infrastructures en zone rurale s'élève à environ 1,5 million d'habitants (soit 67 % du total).

Le PDR Lorraine mise aussi sur les projets de coopération LEADER comme outil de développement local. L'objectif est de soutenir les stratégies de développement local portées par 12 groupes d'action locale dont environ 1 million d'habitants (soit 45 % du total) pourront bénéficier et qui généreront 175 emplois.

Le programme inclut un total de 14 mesures dont les plus importantes sont (entre parenthèses figure la proportion de l'enveloppe financière totale) :

- Mesure 13 (ICHN) : 271 483 270 EUR (34 %)
- Mesure 04 (Investissements physiques) : 162 383 126 EUR (20 %)
- Mesure 10 (Mesure agri-environnement-climat) : 93 588 773 EUR (12 %)
- Mesure 07 (Services de base) : 84 064 746 EUR (10 %)

Annexe 1: Distribution indicative des ressources du PDR Lorraine et indicateurs cibles

Target	Measure	Indicative public support	%
P1: Fostering knowledge transfer and innovation in agriculture, forestry and rural areas		0.00	
1A Innovation, cooperation, knowledge		0.00	
T1: percentage of expenditure under Articles 14, 15 and 35 of Regulation (EU) No 1305/2013 in relation to the total expenditure for the RDP (focus area 1A)	2.60	M01 Knowledge 0.00	
		M16 Cooperation 0.00	
1B Research & innovation		0.00	
T2: Total number of cooperation operations supported under the cooperation measure (Article 35 of Regulation (EU) No 1305/2013) (groups, networks/clusters, pilot projects...) (focus area 1B)	120.00	M16 Cooperation 0.00	
1C Lifelong learning and vocational training		0.00	
T3: Total number of participants trained under Article 14 of Regulation (EU) No 1305/2013 (focus area 1C)	1,300.00	M01 Knowledge 0.00	
P2: Enhancing farm viability and competitiveness of all types of agriculture in all regions and promoting innovative farm technologies and the sustainable management of forests		178,662,088.34	22.58%
2A Farm performance		Total: 2A	104,668,695.80 13.23%
T4: percentage of agricultural holdings with RDP support for investments in restructuring or modernisation (focus area 2A)	12.64	M01 Knowledge 933,357.00	0.12%
		M04 Physical Investment 101,160,987.80	12.79%
		M16 Cooperation 2,574,351.00	0.33%
2B New farmers		Total: 2B	53,325,527.00 6.74%
T5: percentage of agricultural holdings with RDP supported business development plan/investments for young farmers (focus area 2B)	10.27	M06 Farm and business development 53,325,527.00	6.74%
2C+ FA_2C+		Total: 2C+	20,667,865.54 2.61%
: Nombre d'opérations d'infrastructures et d'équipements soutenues	330.00	M04 Physical Investment 9,817,911.00	1.24%
		M08 Forest 8,163,412.54	1.03%
		M16 Cooperation 2,686,542.00	0.34%
P3: Promoting food chain organisation, including processing and marketing of agricultural products, animal welfare and risk management in agriculture		51,404,228.00	6.50%
3A Competitiveness of producers		Total: 3A	51,404,228.00 6.50%
T6: percentage of agricultural holdings receiving support for participating in quality schemes, local markets and short supply circuits, and producer groups/organisations (focus area 3A)	1.75	M04 Physical Investment 51,404,228.00	6.50%
T6 Substitution: Pourcentage d'exploitations agricoles soutenues pour des opérations de transformation/commercialisation à la ferme	1.75		
3B Risk management		Total: 3B	0.00 0.00%
T7 substitut : Surface concernée par la reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes naturelles	30.00	M05 Restoring agricultural potential 0.00	0.00%

P4: Restoring, preserving and enhancing ecosystems related to agriculture and forestry			439,185,610.89	55.52%
4A Biodiversity, HNV and landscapes		Total: P4	439,185,610.89	55.52%
T8: percentage of forest/other wooded area under management contracts supporting biodiversity (focus area 4A)	0.88	M07 Basic services	8,958,976.00	1.13%
T9: percentage of agricultural land under management contracts supporting biodiversity and/or landscapes (focus area 4A)	16.25	M08 Forest	1,612,840.99	0.20%
4B Water management		M10 Agri-environment-climate	93,588,773.45	11.83%
T10: percentage of agricultural land under management contracts to improve water management (focus area 4B)	15.64	M11 Organic Farming	63,515,084.14	8.03%
T11: percentage of forestry land under management contracts to improve water management (focus area 4B)	0.88	M12 NAT 2000 & WFD	26,666.00	0.00%
4C Soil management		M13 Areas with natural constraints	271,483,270.31	34.32%
T12: percentage of agricultural land under management contracts to improve soil management and/or prevent soil erosion (focus area 4C)	15.37	M16 Cooperation	0.00	0.00%
T13: percentage of forestry land under management contracts to improve soil management and/or prevent soil erosion (focus area 4C)	0.88			
6B Local development		Total: 6B	102,738,946.92	12.99%
T21: percentage of rural population covered by local development strategies (focus area 6B)	44.86	M06 Farm and business development	77,785.00	0.01%
T22: percentage of rural population benefiting from improved services/infrastructures (focus area 6B)	67.14	M07 Basic services	75,105,770.00	9.49%
T23: Jobs created in supported projects (Leader) (focus area 6B)	175.00	M16 Cooperation	525,613.00	0.07%
		M19 LEADER and CLLD	27,029,778.92	3.42%
M20 TA			19,097,807.94	2.41%
			19,097,807.94	2.41%
Total public expenditure			791,088,682.09	100.00%